



AUTORISATION « POUR LES MINEURS »

Saison 2023-2024

NOUS RAPPELONS, QUE VOUS DEVEZ VOUS ASSURER DE LA PRESENCE DE L'EDUCATEUR LORS DES ENTRAINEMENTS OU DES RENDEZ-VOUS DES MATCHS.

Je, soussigné(e),

Demeurant à

Agissant en qualité de : Parents / Tuteur / Autres (préciser)

mon fils ou ma fille à quitter seul(e)
le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité (sauf en cas de
compétition le soir)

Au-delà de 10 minutes avant/après l'entraînement, l'association ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident.

toute autre personne à transporter mon enfant dans son véhicule personnel, à l'occasion des déplacements nécessaires à la pratique du Handball et enlève toutes responsabilités aux accompagnateurs en cas d'accident survenant lors des déplacements en compétition.

tout dirigeant ou responsable de BONDOUFLE AC-CE HANDBALL. À donner en nom, lieu et place toute autorisation nécessaire pour tout acte médical ou chirurgical qui, le cas échéant, serait à effectuer en urgence par le corps médical

J'ai la possibilité d'accompagner des jeunes pour les compétitions.

Téléphone Mère :

Téléphone Père :

Téléphone du joueur ou de la joueuse :

Lu et approuvé le : Signature :

Merci de nous indiquer si votre enfant possèdera un médicament dans son sac : type Ventoline, etc.
Nous vous rappelons que l'éducateur n'est pas autorisé à fournir quelconque médicament à votre enfant, dans ce cadre nous déclinons toute responsabilité.
Dans tous les cas, le SAMU sera directement contacté.